

Opération tranquillité vacances



Consultez les informations pour bénéficier de ce service de surveillance de votre logement lors de vos absences.

Durant des vacances ou des absences de quelques jours, la Ville propose un dispositif gratuit de surveillance de votre logement par la police municipale sur simple demande, c'est l'opération tranquillité vacances.

Une fois inscrit, les patrouilles présentes sur le terrain surveillent les habitations et leurs alentours pendant la période demandée.

S'ils détectent un potentiel problème, ils contactent les résidents du logement. Plusieurs passages sont effectués par semaine. Au retour, un compte-rendu est remis aux propriétaires.

Inscription

Afin de profiter de ce service, un [formulaire est disponible en ligne](#) sur l'Espace citoyen ou est disponible à l'Hôtel de Ville au secrétariat de la police municipale. La demande est à faire au moins une semaine avant le départ avec les documents suivants :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile récent

Attention ! Cette surveillance ne devra cependant pas vous dispenser des mesures habituelles de sécurité, notamment :

- Faire relever votre courrier par un voisin ou un proche,
- Ne pas communiquer votre absence sur votre répondeur téléphonique.

Gratuit

Afin de profiter de ce service, un [formulaire est disponible en ligne](#) sur l'Espace citoyen ou est disponible à l'Hôtel de Ville.

Plus d'informations auprès de la police municipale au 02.35.68.93.71

contact

Police municipale

Coordonnées :

- 02.35.68.93.71
- Esplanade Tony Larue